

Image not found or type unknown



Droit de l'enfant en sport collectif

Par **clazsi**, le **09/11/2008** à **11:22**

un enfant ne faisant pas de sport mais son papa oui, a-t'il le droit d'aller prendre une douche avec son père après le sport sachant qu'il y a d'autres adultes dans les vestiaires.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2008** à **17:13**

Je dirai que c'est à la fois de la responsabilité du père et aussi des patrons du club sportif. Ce gamin n'a rien à f...tre dans les douches puisqu'il n'a pas participé aux activités du club.